

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

---

Séance du 23 septembre 2011  
(convocation du 12 septembre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

|   |   |
|---|---|
| M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel  | M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle                  |
| M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita  | M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude entre 9 h 50 et 12 h |
| M. CAZABONNE Didier à M. Alain CAZABONNE à partir de 11 h 35                | M. MERCIER Michel à M. AMBRY Stéphane                       |
| M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude                                 | M. MOGA Alain à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 30       |
| M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques                                   | M. MOULINIER Maxime à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h      |
| M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic                                  | M. PAILLART Vincent à M. COUTURIER Jean-Louis               |
| M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques                                     | M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max                           |
| M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10H et à partir de 11H | M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas                    |
| M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude   | M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel                       |
| Mme BALLOT Chantal à Mme EWANS Marie-Christine                              | M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques                     |
| Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle                                     | M. REIFFERS Josy à M. LOTHAIER Pierre à partir de 10 h 50   |
| M. BRUGERE Nicolas à M. DUART Patrick                                       | M. ROUVEYRE Matthieu à Mme TERRAZA Brigitte jusqu'à 10 h 20 |
| Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte                                | M. SENE Malick à Mme FOURCADE Paulette                      |
| M. CAZENAVE Charles à Mme TOUTON Elisabeth                                  | M. SIBE Maxime à Mme PARCELIER Muriel à partir de 11 h 45   |
| Mlle DELTIPLE Nathalie à Mlle EL KHADIR Samira                              | M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis                        |
| M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle                                  | M. TRIJOLET Thierry à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 30     |

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**COMMUNES de BORDEAUX rive droite CENON LORMONT**

- Projet d'aménagement de voirie**
- permettant une liaison en transport en commun**
- pour le futur pont Bacalan Bastide lié à la desserte de la plaine rive droite**
- Dossier définitif du projet - Décision**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les objectifs du projet de développement du réseau de transport en commun de la communauté urbaine ont été arrêtés par délibération n°2008/0161 du 22 février 2008 qui mentionnait notamment le lancement d'études de faisabilité de Transport en Commun en Site Propre (T.C.S.P.) concernant les dessertes de la rive droite (liaison Cracovie - pont Bacalan Bastide - pôle intermodal Cenon pont rouge - la Bastide - Floirac).

La concertation publique dont le bilan a été tiré par la délibération n°2009/0449 du 10 juillet 2009 confirme l'intérêt de développer le réseau de transport en commun en assurant l'interconnexion de l'ensemble des modes de transports (trains, tramways, bus et autocars) ainsi que de mailler le réseau par la création de lignes de rocade.

**Présentation du dossier définitif du projet**

A l'issue de ce bilan et conformément à l'article L 300-2 du code de l'Urbanisme, la Communauté urbaine de Bordeaux doit arrêter le dossier définitif de ce projet dans sa nature et ses caractéristiques essentielles, objet de la présente délibération, et le tenir à la disposition du public.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs de la Communauté urbaine de Bordeaux tel que précisé ci-après :

- rééquilibrer la répartition entre les différents modes de déplacement en faisant croître la part des transports en commun et des déplacement doux et en diminuant la part de la voiture, contribuant ainsi à la diminution de la production des gaz à effet de serre
- améliorer la desserte de la rive droite :
  - en confortant le développement d'un réseau de transports en commun attractif et performant
  - en assurant l'interconnexion de l'ensemble des modes de transports (trains, tramway, bus et autocars) ainsi que la complémentarité avec les modes de déplacements doux
- permettre à chacun de mieux maîtriser ses temps de déplacements

- assurer la desserte de la rive droite en Transport en Commun en Site Propre (T.C.S.P.) entre le pont Bacalan Bastide et le pôle intermodal de Cenon Pont Rouge, avec une offre de transport empruntant le pont à échéance de sa mise en service.

Le projet d'aménagement se situe sur les communes de Bordeaux rive droite, de Cenon et de Lormont.

Il préfigure, à l'occasion de l'ouverture à la circulation du pont Bacalan Bastide, une liaison future en transport en commun en site propre qui sera dans un premier temps assurée par des bus partiellement en site propre.

Les études en cours pour l'urbanisation future de la plaine rive droite n'étant pas achevées, le tracé définitif d'un transports en commun en site propre ne peut, à ce jour, être figé. Il est donc envisagé la mise en service d'une liaison transports en commun entre le pont Bacalan Bastide et le pôle d'échange Cenon Pont Rouge qui emprunte des voiries existantes équipées de couloirs réservés.

Il débute au débouché du futur pont Bacalan Bastide, sur le quai de Brazza, emprunte la rue Charles Chaigneau passe sous l'ouvrage SNCF existant (sans modification de ce dernier). La voirie à double sens actuelle du quai verra son organisation modifiée afin de permettre la création de voies dédiées à la circulation des bus. Après l'ouvrage SNCF, un carrefour giratoire sera réalisé à l'intersection de la rue Charles Chaigneau et du boulevard André Ricard.

Puis le projet emprunte la rue Louis Blanc (passage sous un autre ouvrage SNCF sans modification), une voie nouvelle, inscrite au P.L.U., sera créée entre la rue Louis Blanc et la rue Edouard Vaillant afin de permettre la circulation des bus, cette liaison desservira la gare TER, et la station tramway situées au croisement de la rue Edouard Vaillant et de l'avenue Jean Jaurès à Cenon.

Cette liaison empruntera l'avenue Jean Jaurès, puis la rue Jules Guesde, la rue Louis Blanc et la rue Charles Chaigneau vers le quai de Brazza pour revenir sur le futur pont Bacalan Bastide.

Une requalification du boulevard André Ricard et du chemin de Lissandre jusqu'au carrefour avec la rue Banlin est également prévue, pour faciliter l'insertion du bus et fluidifier le trafic routier attendu

Le coût de cette opération est estimé à 5,9 M€ TTC, ( ± 15% valeur juillet 2011 )

S'agissant des conséquences du projet sur l'environnement, l'étude d'impact réglementaire qui sera soumise à enquête publique permettra d'évaluer les éventuels effets sur l'environnement et les mesures de réduction à considérer dans la mise en œuvre du projet

**Ceci étant exposé, il vous est demandé Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de communauté :**

**VU** le code Général des Collectivités territoriales,

**VU** le code de l'Urbanisme notamment l'article L 300-2,

**VU** la délibération n°2008/0161 en date du 22 février 2008 décidant l'ouverture d'une concertation portant sur le développement du réseau de transports en commun,

**VU** la délibération n°2009/0449 en date du 10 juillet 2009 approuvant le bilan de la concertation,

**VU** le code de l'environnement,

**VU** le dossier définitif du projet ci-annexé,

**ENTENDU le rapport de présentation,**

**CONSIDERANT** : Que le dossier définitif du projet constitue la meilleure réponse à court terme à la mise en oeuvre des objectifs du projet de développement du réseau de transport en commun de l'agglomération bordelaise, notamment en terme de desserte de la plaine rive droite par bus en site propre,

## **DECIDE**

**ARTICLE 1** : d'arrêter, suite à la concertation, le dossier définitif du projet d'aménagement de voirie dans sa nature et ses caractéristiques essentielles, permettant une liaison bus pour le futur pont Bacalan Bastide, tel que défini dans le dossier définitif du projet joint.

**ARTICLE 2** : de tenir à la disposition du public aux jours et heures ouvrés le dossier définitif du projet, à la Direction des Grands Travaux et des Investissements de Déplacement, service maîtrise d'ouvrage

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2011,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

|   |
|---|
| <p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE<br/>5 OCTOBRE 2011</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 5 OCTOBRE 2011</b></p> |
|---|

M. ALAIN DAVID